

## Parution du rapport Chiffres-clés

**A**près la publication du rapport de branche en mai 2016, le rapport Chiffres-clés, dont les premiers résultats ont été présentés lors de la journée d'études du 9 juin à Paris, vient d'être publié. 114 services ont répondu à l'enquête, soit 52 % des SSTI, représentant 69 % des salariés suivis.

### Des organisations qui s'adaptent dans un cadre contraint

Ce rapport présente tout d'abord un panorama de la gouvernance, avec le fonctionnement des instances, les représentations syndicales au Conseil d'Administration et à la Commission de Contrôle, et la composition de la Commission Médico-Technique. Globalement, 97 % des SSTI de l'échantillon déclarent être en conformité au regard des décrets n° 2012-135 et n° 2012-137, du 30 janvier 2012.

Un état des lieux du cadre de l'activité témoigne des interactions des SSTI avec leur environnement institutionnel. Si les projets de Service font généralement l'unanimité (83 % de votes à l'unanimité et aucun n'ayant nécessité la voix prépondérante du Président), le lien avec les politiques régionales de Santé au travail demeure perfectible, avec un peu plus de la moitié seulement des SSTI qui déclarent avoir connaissance de la politique d'agrément de leur Direccte, et 35 % seulement qui partagent un diagnos-

tic territorial des besoins de Santé au travail avec la Direccte et la Carsat.

Dans le souci d'une organisation optimisée et d'une mutualisation de moyens de plus en plus nécessaire, les rapprochements entre SSTI sont toujours à l'ordre du jour, au travers d'associations régionales ou de GIE, mais aussi avec des fusions (3 % des SSTI concernés en 2015, et 15 % de SSTI qui envisagent une fusion).

Dans ce contexte, les systèmes d'information s'améliorent et l'implémentation des thésaurus se poursuit, avec plus de la moitié des SSTI ayant intégré l'ensemble des thésaurus dans leur système d'information.

### Des ressources humaines en forte évolution

Malgré les tensions sur la ressource médicale, le nombre de médecins du travail diminue moins rapidement que ne pouvait le laisser prévoir l'estimation des départs en retraite des médecins du travail réalisée en 2009, grâce à l'arrivée des collaborateurs médecins, mais aussi à l'augmentation des cumuls emploi-retraite.

Le chiffre d'affaires moyen par salarié s'établit, quant à lui, à 93 € en 2014, en légère progression par rapport aux années précédentes, avec une facturation au forfait par salarié pour 46 % des

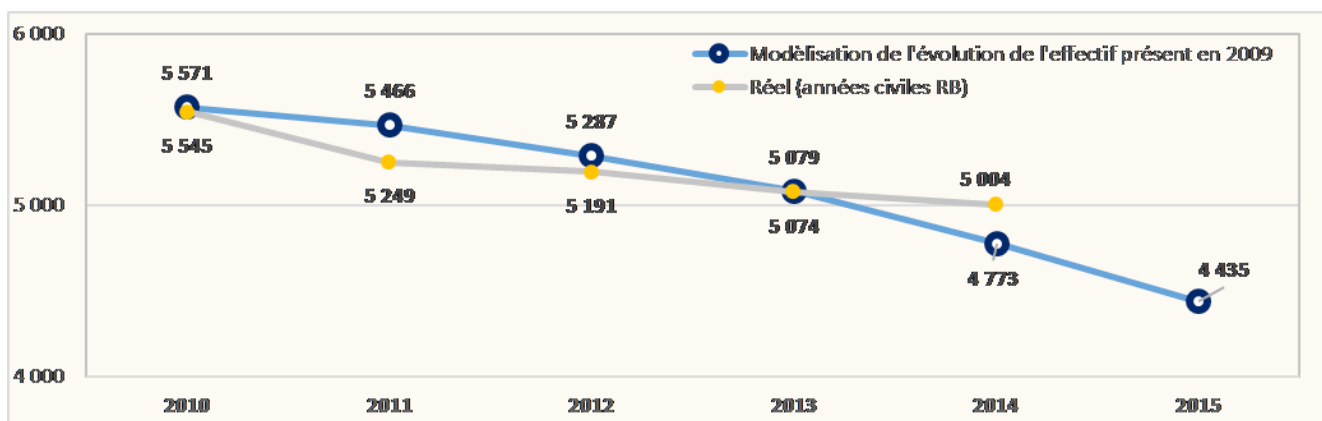
SSTI ayant répondu à l'enquête (44 % au pourcentage de la masse salariale, et 10 % avec un mode de cotisation mixte). Les salaires et charges sociales représentent 77 % des charges d'exploitation en 2014. Le résultat d'exploitation est négatif pour 46 % des SSTI.

L'activité reste orientée vers les TPE, avec 77 % d'établissements de moins de 10 salariés, mais ces établissements n'emploient que 22 % des salariés suivis par les SSTI.

L'embauche de nouveaux collaborateurs dans les SSTI a développé les capacités d'intervention en milieu de travail (+ 5,8 % de 2013 à 2014) et l'utilisation du thésaurus, visant à coder de manière harmonisée les actions en milieu de travail, a permis de tracer et compiler les interventions pour 190 000 établissements distincts.

Du côté du suivi individuel des salariés, le nombre d'examens médicaux est évalué à 7,8 millions pour l'ensemble des SSTI, pour 14,3 millions de salariés suivis. Les visites périodiques demeurent les plus nombreuses (42 % des visites) et se soldent par une conclusion d'aptitude pour 93 % d'entre elles. Les aptitudes représentent également 97 % des conclusions des visites d'embauche, mais 65 % des conclusions des visites de reprise et 49 % des visites à la demande.

Évolution des effectifs de médecins du travail entre 2010 et 2015\*



Source : Cisme – Chiffres clés 2016 sur les données 2014/2016

\* Modélisation à partir d'une enquête réalisée en 2009 auprès de 80 % des adhérents du Cisme, qui simulait l'évolution du nombre de médecins du travail hors nouvelles embauches - Réel issu des rapports de branche, en année civile.

### Une nouvelle enquête à renseigner dès le 1<sup>er</sup> juillet, pour des résultats fin 2016

Dans un environnement qui évolue de plus en plus rapidement, la fraîcheur des données statistiques permettra une meilleure réactivité des SSTI et de leurs représentants, et une valorisation du secteur vis-à-vis des pouvoirs publics. C'est pourquoi le Cisme souhaite produire les prochains rapports (Rapport de branche et Chiffres-Clés) dès la fin de l'année 2016.

Le Cisme remercie les 114 Services qui ont pris le temps de répondre à l'enquête en 2015, et encourage l'ensemble des SSTI à se mobiliser pour la prochaine phase de collecte, dès le mois de juillet 2016. Si la représentativité de l'échantillon est suffisante pour des résultats significatifs au niveau de la branche, une mobilisation plus importante permettra davantage de précisions et de pertinence dans les résultats.

Nous rappelons également à nos adhérents l'importance du contrôle de la cohérence des données, avant leur transmission au Cisme, afin de garantir la qualité des restitutions.

Pour cette prochaine phase de collecte, une nouvelle interface web, plus conviviale, sera proposée, et les équipes du Cisme seront à l'écoute des adhérents, comme chaque année, pour les aider à renseigner leurs formulaires et valider leurs données. ■

## DPST, le besoin d'animation en question

Avec la réactivation d'une commission "Démarche de Progrès en Santé au Travail" (DPST) en 2016, le Cisme a souhaité redynamiser l'animation de la DPST au sein des SSTI, pour supporter l'amélioration continue de l'organisation des Services, et mieux répondre aux besoins des adhérents et des salariés.

Soucieux d'aider les adhérents du Cisme dans la mise en place de cette démarche, ou de les aider à la poursuivre et à l'entretenir, la commission a réalisé une enquête flash auprès des Services déjà engagés dans la démarche, afin de mieux comprendre les attentes des SSTI. 35 SSTI ont répondu à cette enquête, qui a été adressée le 24 mai à la soixantaine d'adhérents concernés. 5 sont actuellement en cours de préparation du niveau 2 du label AMEXIST et 11 préparent le niveau 3.

L'amélioration de l'organisation et l'harmonisation des pratiques s'imposent, de loin, comme les 2 premiers bénéfices de la DPST.

La mise en place de la démarche, comme le suivi de son système de management, nécessite cependant des ressources, et un engagement constant de la Direction.

17 SSTI ont indiqué qu'ils avaient bénéficié d'un accompagnement lors du lancement de la démarche, notamment pour pallier l'absence de compétences de qualificateur dans leur structure.

Le référent Qualité est une personne avec une autre fonction principale dans la très grande majorité des Services, conférant ainsi une légitimité de l'animateur vis-à-vis des équipes opérationnelles. Un comité de pilotage est

généralement constitué, et il se réunit en moyenne 2 fois par an. L'utilisation d'un logiciel spécifique n'est en revanche pas indispensable, 12 SSTI en ont un, mais 20 fonctionnent uniquement avec leurs logiciels métiers et les outils bureautiques dont ils disposent sur leur serveur.

Vis-à-vis du Cisme, les attentes portent notamment sur la mise à jour d'une base de partage de documents, mais également sur la mise à disposition de documents et outils opérationnels, l'animation de groupes de travail, ou des formations adaptées à chaque niveau du label.

Le Cisme ne manquera pas d'informer les SSTI des avancées de la commission DPST, et des différents outils qui leur seront proposés, au fur et à mesure de leur réalisation. ■

### Principaux bénéfices de la démarche, cités par les SSTI

		Nombre de fois cité
1	Amélioration de l'organisation et des pratiques (mode projet, professionnalisation)	23
2	Harmonisation des pratiques	16
3	Motivation et fédération des équipes	6
4	Pilotage du projet de Service à partir du diagnostic territorial	5
5	Satisfaction des bénéficiaires (adhérents et salariés), réponse à leurs attentes	5
6	Traçabilité, rigueur documentaire	5
7	Pilotage de la direction	4